



Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique de Sainte-
Sophie

6212-03-122

Mémoire sur le projet
d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique de Sainte-
Sophie, Février 2020

Shany Perron
Saint-Jérôme, Qc

Mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Monsieur le président, Monsieur le commissaire,

Merci de transmettre au Ministre de l'Environnement et de Lutte aux changements climatiques, monsieur Benoit Charrette, mon opinion parmi les autres que vous recevrez. Vous êtes le canal le plus direct dont nous disposons. Merci à vous ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices de votre équipe de rendre accessible la documentation sur ce projet.

Le 14 et 15 janvier dernier, j'ai assisté aux séances d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Sophie. Préoccupée par les enjeux environnementaux que peut entraîner un méga-dépot, je n'étais pas consciente de l'impact socio-environnemental que porte ce projet d'une telle ampleur.

Lors des séances d'information, plusieurs questions ont été lancées par différents citoyen(e)s inquiets des conséquences d'un tel projet. Malheureusement, certaines réponses fournies ne sont pas parvenues à apaiser mes inquiétudes vis-à-vis l'exploitation de ce milieu faunique diversifié ainsi que les impacts sur la santé publique.

Dans un premier temps, Waste management Québec Inc. est propriétaire du site d'enfouissement de Sainte-Sophie depuis 1997, acheté à Services Sanitaires Robert Richer, ancien propriétaire de 1964 à 1997¹. Cependant, dans la conclusion du rapport d'enquête 189 du BAPE transmis en avril 2004, on stipulait qu'à cette période, il existait une contamination de l'eau souterraine et que le projet d'agrandissement proposé par Intersan inc. (appartenant à Waste management Québec Inc.) était largement contesté par la population vivant aux alentours du site d'enfouissement². On expliquait également que « l'eau souterraine est utilisée comme source d'alimentation en eau potable par les résidents en périphérie du lieu d'enfouissement sanitaire, par le Service correctionnel du Canada à Sainte-Anne des plaines ainsi que par la Ville Sainte-

¹ AECOM, *Étude d'impact sur l'environnement Résumé*, Montréal, Septembre 2009, p.6

² BAPE, *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Sophie : Rapport d'enquête et d'audience publique*, Avril 2004, p.107 (Consulté en ligne)

Anne-des-Plaines.³» Si l'on se réfère à la page 35 du résumé du rapport d'étude d'impacts de Waste Management, les sources d'alimentation municipales et individuelles en eau potable ne semblent plus être un problème d'actualité. Mais, si en 2004 on présentait déjà une contamination de l'eau souterraine, alors comment peut-on nous garantir que cette contamination ne s'aggravera pas s'il y a agrandissement du lieu d'enfouissement ? C'est plutôt inquiétant. D'autant plus qu'à l'époque, on pouvait considérer à faible le niveau d'acceptabilité sociale du projet d'agrandissement selon le rapport du BAPE en 2004.

Une étude indépendante et non rémunérée autre que le promoteur est requise pour évaluer la qualité de l'eau potable en périphérie du L.E.T. de Saint-Sophie afin d'assurer la qualité des sources d'alimentation de la population avoisinante de ce site. Votre commission a le pouvoir de faire cette recommandation.

Dans un deuxième temps, le promoteur propose de déboiser 39 hectares dont 18 hectares de milieux humides. C'est beaucoup, si l'on sait qu'un hectare correspond à 10 000 mètres carrés et qu'un terrain de soccer équivaut à environ 7 260 mètres carrés⁴. Alors, d'après un calcul rapide, Waste Management prévoit déboiser l'équivalent de 53 terrains de soccer au minimum. À mon sens, cette analogie qui frappe l'esprit n'est pas un impact « mineur » comme l'indique le résumé d'étude d'impacts de Waste Management en terme de déboisement et décapage.⁵

Les milieux humides sont des composantes importantes pour le maintien de l'écosystème, notamment parce qu'ils détiennent plusieurs fonctions, dont celles d'être hydrologique, biogéochimique, écologique, etc. Ne pour citer que le Centre régional en environnement de Montréal, Montérégie et de Laval (CRE) : « Dans les bandes riveraines, les milieux humides exercent des fonctions d'écran solaire et de brise-vent naturel, en permettant par le maintien de la végétation, de préserver l'eau d'un réchauffement excessif et de protéger les sols et les cultures des dommages causés par le vent. Ce sont enfin de fabuleuses machines à emmagasiner le carbone⁶». Par contre, nul part dans l'étude d'impacts de WM on formule un quelconque engagement pour *reconstituer* ces milieux humides.

³ Ibid., p.107

⁴ « Ordre de grandeur de superficie », *Wikipédia*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Ordres_de_grandeur_de_superficie (consultée le 06 février 2020)

⁵ AECOM, *Étude d'impact sur l'environnement Résumé*, Montréal, Septembre 2009, p.46-47

⁶ Conseil régional en environnement Montréal, Montérégie, Laval, *Les bienfaits des milieux humides*, https://cremtl.org/sites/default/files/upload/documents/publications/les_bienfaits_des_milieux_humides.pdf (Consulté le 6 février 2020)

On comprend qu'il faut se résigner à une perte totale de ces 18 milieux humides...

Il requiert de préserver ces milieux riches et de les protéger à long terme. Une diminution sévère de la superficie et de la durée d'exploitation ou même l'éventuel rejet du projet sont des mesures indispensables. Encore une fois, vous avez le pouvoir de recommander ce genre de mesures au Ministre de l'environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

On sait que les milieux humides contribuent à emmagasiner le carbone. En détruisant ceux-ci, on laisse s'échapper tout ce carbone dans l'air... À cette démarche, on ajoute les gaz à effet de serre qui sont générés par le transport excessif des camions à déchets voyageant de différentes régions de la province jusqu'au site d'enfouissement actuel de Sainte-Sophie. Remarque importante, dans *La Presse*, on mentionne en ordre d'importance les lieux qui sont desservis par le site de Waste Management à Sainte-Sophie : « Communauté métropolitaine de Montréal, des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais. Environ le tiers provient du secteur résidentiel et les deux tiers, du secteur industriel, commercial et institutionnel⁷».

Dans une perspective de réduction des GES, le transport des matières résiduelles devrait se limiter à même le territoire d'où proviennent les déchets. Dans les faits, il est question du concept intéressant de *régionalisation* de la gestion des matières résiduelles et subséquemment, l'une des façons d'y parvenir serait que la MRC Rivière-du-Nord (dans laquelle le site d'enfouissement de Sainte-Sophie se trouve) applique le droit de regard qui lui est autorisé, comme d'autres ont su le faire. À titre d'exemple, la MRC de Drummondville a appliqué récemment son droit de regard en abaissant la quantité permise de déchets enfouis sur le site d'enfouissement (détenu par la compagnie Waste Management) à 370 000 tonnes métriques⁸. Antérieurement, en 2004, le BAPE avait recommandé de « limiter l'enfouissement des matières putrescibles conformément aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 ⁹».

Je connais que très peu au sujet de la gestion des matières résiduelles. Par contre, je suis d'avis et même convaincue que nous sommes dans une urgence climatique où nos comportements acquis ainsi que nos habitudes de vie doivent et sont en

⁷ Léveillé, Jean-Thomas, « Enfouissement à Sainte-Sophie: inquiétudes pour l'air et l'eau », *La Presse*, Janvier 2020, (Article consulté en ligne)

⁸ Demers, Maryline, « Le GODD ne veut plus les déchets des autres », *Journal l'Express*, Juin 2019, (Article consulté en ligne)

⁹ BAPE, *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Sophie : Rapport d'enquête et d'audience publique*, Avril 2004, p.109 (Consulté en ligne)

train de changer en réponse à ces changements climatiques qui cognent à nos portes. C'est pourquoi, je crois fermement que ce modèle de gestion des matières résiduelles ne convient plus à notre génération d'aujourd'hui. Enfourir 18 millions de tonnes additionnels, comme envisage le promoteur, à un site qui en comprend déjà des millions dans son sol, va à l'encontre même d'une idéologie environnementale où l'on se dit protecteur de nos sols, de nos cours d'eau, de notre faune et de notre flore, de notre environnement en général, et ce, sans oublier les risques associés à la santé humaine !

Je suis persuadée que les élu(e)s seront prendre la bonne décision, entre autres parce que vous êtes la voix des citoyen(ne)s et que vous leur permettrez de comprendre la globalité du projet et les enjeux qui sont reliés s'il y a approbation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie.

Je vous remercie.

Shany Perron
Citoyenne de la MRC-Rivière-du-Nord
6 février 2020

Bibliographie

- Ordre de grandeur de superficie» ,*Wikipédia*,
https://fr.wikipedia.org/wiki/Ordres_de_grandeur_de_superficie (consultée le 06 février 2020).
- AECOM, Étude d'impact sur l'environnement Résumé , Montréal, Septembre 2009, 59 pages.
- BAPE, Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Sophie : Rapport d'enquête et d'audience publique, Avril 2004, 109 pages
file:///C:/Users/UTILIS~1/AppData/Local/Temp/bape189.pdf (consultée le 6 février 2020)
- Demers, Maryline, « Le GODD ne veut plus les déchets des autres », *Journal l'Express*, Juin 2019, <https://www.journalexpress.ca/2019/06/21/le-godd-ne-veut-plus-les-dechets-des-autres> (6 février 2020)
- Léveillé, Jean-Thomas, « Enfouissement à Sainte-Sophie: inquiétudes pour l'air et l'eau », *La Presse*, Janvier 2020,
<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/202001/14/01-5256849-enfouissement-a-sainte-sophie-inquietudes-pour-lair-et-leau.php> (6 février 2020)
- Conseil régional en environnement Montréal, Montérégie, Laval, *Les bienfaits des milieux humides*,
https://cremtl.org/sites/default/files/upload/documents/publications/les_bienfaits_des_milieux_humides.pdf (6 février 2020)